



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2017

---

**Présents** : Bernard MEOT, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Francisco RODRIGUES, Emmanuel NIQUET, François LORENZI et Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS

Excusés : Nicolas VAIRELLES

**Absent** : Annick SAADA-CHAVENON (procuration à Henri MAUCHAMP)

**Secrétaire de Séance** : Francisco RODRIGUES

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

- **REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

Considérant les décrets parus en début d'année relatifs aux indices de la fonction publique et notamment ceux qui font référence à l'indemnité des élus et considérant que cet indice va de nouveau évoluer le 1er janvier 2018, le Maire Propose au conseil de fixer le montant de l'indemnité des élus sans nommer l'indice de référence afin que le conseil ne soit pas obligé de re-délibérer en 2018. Il propose donc de suivre "l'indice brut terminal de la fonction publique"

Le conseil municipal, après exposé du Maire, à la majorité :

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints en fonction du pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **TRANSFERT DU PRIX CHRISTIAN MYON AU "TRAIT D'UNION"**

Le Maire explique qu'Emmanuelle BOULEHLAIS, 2ème adjointe au Maire en charge du conseil municipal des jeunes, et également membre de l'association "Le Trait d'Union", a géré le projet porté par le conseil municipal des jeunes lors du concours du prix Christian Myon, (qui récompense un projet de sécurité routière), ce projet ayant été récompensé par un prix de 1000 € pour le CMJ. Pour des raisons de délai et de commodité, c'est l'association qui a pris en charge cette somme pour le CMJ en attendant d'avoir le montant du prix. Le Maire demande donc au conseillers de reverser cette somme de 1000 € qui a été avancée par

l'association. Un conseiller décide de ne pas participer au vote. Ce point est adopté à l'unanimité

- **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE : avenant aux travaux.**

Les travaux de la Mairie se terminent doucement et le Maire, après avoir fait le point avec l'architecte propose des avenants au marché pour des travaux qui n'avaient pas été prévus dans le marché. Le Maire explique qu'il avait anticipé ce risque et qu'une somme avait été prévue au budget principal :

- lot 6 électricité : éclairage extérieur de la cour, alimentation du cumul dans la bibliothèque, poste de travail dans la bibliothèque. Avenant accepté à la majorité
- lot 7 plomberie chauffage : mise en place d'un clapet coupe-feu sur la bouche VMC des sanitaires et radiateur dans la salle d'attente. Avenant accepté à la majorité.
- lot 2 menuiseries intérieures : fourniture et pose de clous pododactiles, nez de marche avec bande antidérapante noire et contremarche jaune, fourniture et pose d'une main courante acier supplémentaire. Avenant accepté à la majorité.
- lot 3 : menuiseries extérieures : tablettes de bois pour les fenêtres, seuil chêne supplémentaire, retouche de la porte d'accès du logement. Avenant accepté à la majorité.
- lot 4 : suite à modification des portes coupe-feu du dégagement, reprise de ce dernier en toile et peinture. Avenant accepté à la majorité.

- **TRAVAUX LOGEMENT : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 3**

La commune a lancé une nouvelle consultation pour le lot 3 (plomberie-chauffage) pour le marché de réhabilitation du local logement. Il s'agira également de refaire le chauffage de tout le bâtiment : commerce et logements annexes. Deux entreprises ont répondu ; après dépouillement des offres, le cabinet Godart et Roussel propose de retenir l'entreprise P.C.P. Service pour un montant de 17 653.97 € HT. Après délibération, le conseil retient à la majorité l'offre de P.C.P. Service.

- **AMENAGEMENT D'UNE FRAYERE A BROCHET : demande de subvention à la Région et à l'Agence de l'Eau RMC.**

Depuis un an, le Maire travaille avec la Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique, a un projet d'aménagement de frayère à brochet sur une zone humide derrière la féculerie appartenant à la commune de Pagny-la-Ville.

Ces travaux sont estimés à 35 000 euros TTC. Ils seront réalisés grâce à un financement de 10% de la commune de Pagny la Ville, 10 % de la fédération de pêche, 30% du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, et 50 % de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Ces travaux seraient réalisés en 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- DECIDE de valider ce projet pour un montant de 35 000 € HT
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018
- SOLLICITE une aide à l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50 %
- SOLLICITE une aide de la Région à hauteur de 30 %

- **DEMANDES DE SUBVENTION DIVERSES**

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur plusieurs demandes de subventions arrivées en Mairie. Ainsi, le conseil municipal décide :

- de ne pas octroyer de subvention à l'association l'Etoile Pol'Air" (à la majorité)
- de ne pas octroyer de subvention à l'association contre la sclérose en plaque
- d'accorder (à l'unanimité) une subvention de 450 € à Abraham KYLLIAN sous réserve que celui-ci vienne avec sa mère pour présenter son projet (partir étudier à l'étranger encadré par l'ASF sans frontière") au Maire et donner toutes les garanties que celui-ci sera mené à bien.

- **SICECO : TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES**

Le Maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au SICECO pour certaines compétences (fourniture d'électricité...). Avec les nouveaux statuts du SICECO qui ont été approuvés par Mme la Préfète le 29 avril 2016, le SICECO propose aux communes adhérentes 3 nouvelles compétences.

Après délibération du conseil, il est décidé, à la majorité que la commune adhèrera à la compétence "Conseil en Energie Partagé" que propose le SICECO.

- **BIBLIOTHEQUE : CONVENTION WüU AVEC LA BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque doit sans cesse renouveler son service de lecture et souhaite proposer à ses adhérents du matériel destinés aux animations. Le Département, par le biais de la Médiathèque de Côte d'Or propose le prêt de matériel d'animation. Ainsi le Maire demande aux conseiller de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de supports et d'outils numériques nomades (liseuses, tablettes...). Point adopté à l'unanimité. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal des Jeunes a offert du matériel à la bibliothèque et que Christian et Maryse CASSIER gèrent bénévolement ce service.

- **BAIL DE LOCATION DE TERRES COMMUNALE DE M. PLUYAUT : changement de locataire**

Monsieur Martial PLUYAUT a fait savoir qu'il partait en retraite au 31 décembre 2017 et propose au conseil municipal, pour lui succéder, la candidature de Matthieu MICHAUD, son neveu.

Le conseil municipal, a l'unanimité, accepte de louer à M. MICHAUD les terres exploitées jusqu'à maintenant par M. PLUYAUT. Un bail sera signé avec M. Michaud pour 9 ans.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Ludovic MAZELIN**

La commune s'est retrouvée sans employé communal après que M. Nouveau ait rompu son contrat le 1er mai. Entre temps, la santé de Ludovic MAZELIN s'est considérablement améliorée et après visite médicale, il est autorisé à reprendre son travail début juin. Son contrat arrivera à échéance au 30 juin 2017 et le Maire propose aux conseillers de renouveler son contrat pour un an. Point adopté à l'unanimité.

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : chantiers provisoires gaz et électricités**

Le Maire demande aux conseiller d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au furet à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance. Adopté à l'unanimité.

- **PROJET BOCAGE ET PAYSAGE : demande de subvention à la Région**

Le Maire propose de participer au projet "bocages et paysages" du Conseil Régional et de planter des acacias pour remplacer les peupliers qui ont été coupé rue de Tontenant. Ce projet est subventionné à 70 % par le Conseil Régional. Adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ le Maire fait le point des travaux en cours et des subventions à venir
- ✓ logement communaux : le logement au dessus de la Mairie a été libéré et vient d'être repris. Un studio au dessus du commerce sera libéré au 1er juillet
- ✓ préparation du 14 juillet 2017
- ✓ 2 bornes incendies, défectueuses, ont été remplacées pour un coût global de 1000 €

La séance est levée à 22 h 45

A Pagny-la-Ville, le 17 juillet 2017.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.